1. 2 JAN. 2024



assuré social KERN GEORGES n° de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

pour information

CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

## M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan versé
	pour GEORGES né(e) le 13/05/1960				
	maladie				
	réf 6610 2328510024137				
10/10/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	3,99	3.99	90 %	3,59
10/10/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	90 %	3,59 0,92
	franchise à retenir (FRT) (1)	1,02	1,02	30 /0	•
10/10/2023	pharmacie non remboursable (PHN)	3,10			-0,50
10/10/2023	pharmacie non remboursable (PHN)	3,10			
10/10/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	90 %	0,46
	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE				0,40
					0,40
10/10/2023	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE	DU PAYS DE HANA	U : 4,97 eu	ro(s)	<u> </u>
	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE maladie réf 9731 2328640006221				72,07
10/10/2023	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie  réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC)	DU PAYS DE HANA	U: 4,97 eu	ro(s)	72,07 -4,00
	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie  réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC)  participation forfaitaire à retenir (4 PFT)	DU PAYS DE HANA	U : 4,97 eu	ro(s)	72,07 -4,00 4,26
	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie  réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC)  participation forfaitaire à retenir (4 PFT)  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5 + PC)	DU PAYS DE HANA	U: 4,97 eu	ro(s)	72,07 -4,00
10/10/2023	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie  réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC)  participation forfaitaire à retenir (4 PFT)  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5 + PC)  franchise à retenir (FRT) (1)	80,08 4,73	80,08 4,73	90 %	72,07 -4,00 4,26 -0,50
10/10/2023	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie  réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC)  participation forfaitaire à retenir (4 PFT)  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5 + PC)  franchise à retenir (FRT) (1)  MAJO ACTE UNIQUE (MAU + PC)	80,08 4,73	80,08 4,73	90 %	72,07 -4,00 4,26 -0,50
10/10/2023	réglé le 13/10/2023 au destinataire PHARMACIE  maladie réf 9731 2328640006221  ACTE BIOLOGIE (B 308.0 + PC) participation forfaitaire à retenir (4 PFT)  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5 + PC) franchise à retenir (FRT) (1)  MAJO ACTE UNIQUE (MAU + PC)  maladie	80,08 4,73	80,08 4,73	90 %	72,07 -4,00 4,26 -0,50

réglé le 16/10/2023 au destinataire LABORATOIRE D'INGWILLER : 98,14 euro(s)





assuré social KERN GEORGES n° de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

## SERVICE COURRIER LE

12 JAN. 2024

CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER



Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour GEORGES né(e) le 13/05/1960				
	maladie				
	réf 5761 2327510001235				
28/09/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT C GENERALISTE Sect1 (G + PC)	25,00	05.00	25.51	
	participation forfaitaire (PFH)	25,00	25,00	90 %	22,50 -1,00
	maladie				
	réf 6261 2327680005065				
	A noter:				
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursemer	oonednaas	as été payées.		
24/10/2020	PHARMACIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2016890	406)	-1,50
	PHARMACIE 15% pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2016890	407)	-0,70
01/02/2021	PHARMACIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2102940	694)	-1,00
	PHARMACIE 15% pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2102940	695)	-1,17
9/02/2021	ACTE BIOLOGIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2104573	578)	-4,00
	SOINS INFIRMIERS pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(21045735	579)	-0,50
	ACTE BIOLOGIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(21045735	580)	-3,00
2/01/2022	PHARMACIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(22013740	143)	-1,50
	le 03/10/2023 : 8,13 euro(s)				
	maladie				
	réf 5761 2328910001954				
3/10/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT C GENERALISTE Sect1 (G + PC)	25,00	25,00	90 %	22.50
	participation forfaitaire ( PFH )	20,00	20,00	JU /0	22,50 -1,00



16.2 JAN. 2024

assuré social KERN GEORGES nº de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

27 LEG. 2023 12 LEG. 2023

M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

vos rembourse	ments de soins				
dates	nature des prestations	montant payé		taux	montan verse
	maladie				
	réf 6261 2329080004913				
	A noter:				
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours de C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursemen	coordonné n'ant dans i	oas été payées.		
10/10/2023	PHARMACIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(23186528	66)	-0,50
	ACTE BIOLOGIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(23187171	41)	-4,00
	SOINS INFIRMIERS pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2318717142)		-0,50
	ACTE BIOLOGIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2318717143)		
	le 17/10/2023 : 13,50 euro(s)				

1/ 2 JAN. 2024



assuré social KERN GEORGES nº de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone



CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 ...

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information	on				
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montani versé
	pour GEORGES né(e) le 13/05/1960				
	maladie				
	réf 6610 2330610028536				
30/10/2023	PHARMACIE (PH7)	54,97	54,97	90 %	49,47
30/10/2023	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	90 %	0,92
	franchise à retenir (FRT) (1)				-0,50
30/10/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	90 %	0,46

réglé le 03/11/2023 au destinataire PHARMACIE DU PAYS DE HANA U : 50,85 euro(s)

## / 2 JAN. 2024



assuré social KERN GEORGES n° de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG



M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour GEORGES né(e) le 13/05/1960				
	maladie				
	réf 5762 2332640005466				
21/11/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT C. SPECIFIQUE Coord (APC)	70,00	56,50	90 %	50,85
	participation forfaitaire ( PFH )				-1,00
	maladie				
	réf 6261 2332780004471				
	A noter :  Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre profiles participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coord C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.		oas été payées.		
30/10/2023	ECHO OU DOPPLER. pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2319609	022)	-1,00
	PHARMACIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2319674	555)	-0,50
06/11/2023	ACTE D IMAGERIE pour GEORGES né(e) le 13/05/60		(2320406	134)	-1,00

le 23/11/2023 : 47,35 euro(s)



assuré social KERN GEORGES n° de Sécurité Sociale 1 60 05 67 222 095 69 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du BAS-RHIN 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

M. KERN GEORGES 12 RUE BELLEVUE 67340 INGWILLER

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information					
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour GEORGES né(e) le 13/05/1960				
	maladie				
	réf 5766 2330440001109				
30/10/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ECHO OU DOPPLER . Sect1 (ADE)	75,60	75,60	90 %	68,04
	participation forfaitaire à retenir (PFT)				-1,00
	réglé le 02/11/2023 au destinataire HINCU SILVIU : 68	8,04 euro(s)			
	maladie				
	réf 5766 2332090001372				
06/11/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ACTE D IMAGERIE Sect1 (ADI)	69,00	69,00	90 %	62,10
	participation forfaitaire à retenir ( PFT )				-1,00
		0.40(.)			

réglé le 17/11/2023 au destinataire HINCU SILVIU : 62,10 euro(s)